

La lettre de

L'OBSERVATOIRE

Île-de-France

des risques travaux sur réseaux

n°22

Décembre 2022

ÉDITO

La réglementation DT-DICT, relative aux travaux à proximité des réseaux, a permis de réduire, en 10 ans de manière très significative les dommages aux ouvrages.

De nouveaux progrès sont attendus à l'horizon 2026, avec l'entrée en vigueur du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) et l'obligation pour les exploitants de réseaux non-sensibles de répondre aux DT et DICT en classe A, en milieu urbain.

Dans l'attente de ces évolutions, l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux va orienter ses prochaines actions sur les retours d'expérience et sur l'analyse des causes profondes de dommages.

Comme vous le savez, la réglementation DT-DICT repose sur une combinaison croisée et non cloisonnée d'obligations qui, lorsqu'elles sont correctement respectées par l'ensemble des acteurs, permettent d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur les chantiers.

Malheureusement quelques perturbateurs viennent dérégler cette belle mécanique et statistiquement, en Ile-de-France, les dommages ont tendance à se maintenir.

Alors, profitons du recul que nous avons aujourd'hui sur les incidents et les presque-incidents pour, ensemble, coordonner nos actions et trouver les points faibles qui subsistent encore dans nos process.

Pour cela, nous avons constitué un nouveau groupe de travail réunissant les acteurs des chantiers (MOA, Entreprises, Exploitants) qui, à l'aide de la méthode PAGEM (Prévention des Accidents Graves et Mortels) et grâce à l'analyse conjointe, va pouvoir identifier ces perturbateurs récurrents lors d'incidents sur les réseaux.

Nous pourrions ainsi faire prendre conscience du rôle précis joué par chaque acteur dans la chaîne de responsabilité d'un dommage.

Dans cette attente, l'Observatoire vous adresse **ses meilleurs vœux et vous souhaite de très bonnes fêtes.**

Philippe HERITIER

Directeur RSE, Groupe BIR
Président de l'Observatoire

CHIFFRES CLÉS

Évolution des déclarations en Ile-de-France Comparaison octobre 2022 – octobre 2021

CUMUL À FIN OCTOBRE 2022 VS CUMUL À FIN OCTOBRE 2021	
ATU	-4%
DC	-12%
DICT	-4%
DT	-2%
TOTAL	-7%

CUMUL À FIN OCTOBRE 2022 VS CUMUL À FIN OCTOBRE 2021								
Dpt.	75	77	78	91	92	93	94	95
ATU	-8%	2%	3%	-1%	-8%	-9%	-2%	-8%
DC	-10%	-3%	-13%	-19%	-13%	-10%	-9%	-20%
DICT	-13%	-1%	3%	-8%	-13%	-2%	2%	-2%
DT	-6%	7%	-7%	-6%	-12%	3%	8%	-1%
TOTAL	-10%	0%	-6%	-11%	-12%	-5%	-2%	-10%

RTE

6 endommagements à fin octobre 2022 (7 à fin octobre 2021)

TRAPIL

0 endommagement à fin octobre 2022 (0 à fin octobre 2021)

GRDF

460 endommagements à fin octobre 2022 (464 à fin octobre 2021)

ENEDIS

678 endommagements à fin octobre 2022 (716 à fin octobre 2021)

GRTGAZ

2 endommagements à fin octobre 2022 (6 à fin octobre 2021)

ORANGE

92 endommagements à fin octobre 2022 (164 à fin octobre 2021)

COUP DE PROJECTEUR

Semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux 2022

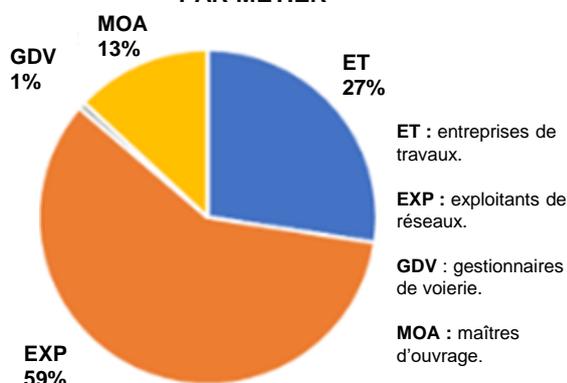
Pour la septième année consécutive, l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux a organisé les « Semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux ».

Cette campagne de visites sur chantiers, qui s'est déroulée du 13 juin au 18 juillet, s'adresse aux responsables de projet, exploitants de réseaux, entreprises de travaux et collectivités. Dans un contexte de partage des responsabilités dans la mise en œuvre de la réglementation anti-endommagements de réseaux, cette opération réunit tous les acteurs autour d'un objectif commun et partagé : **faire de la pédagogie sur le terrain autour des enjeux liés au marquage-piquetage et au terrassement.**

Cette année, nous avons fait un focus unique sur le marquage-piquetage à la suite des résultats décevants de l'année dernière.

Ce sont **plus de 1.000 visites de chantiers qui ont été réalisées et plus 400 visites par des entreprises de travaux, des MOA ou des gestionnaires de voirie, soit plus de 41% !!! Bravo à toutes et à tous pour cette belle mobilisation !**

RÉPARTITION DU NOMBRE DE VISITES PAR MÉTIER



- Forte participation cette année des entreprises de travaux (27%), soit +10% par rapport à 2021 ;
- Taux de conformité moyen de près de 82% ;
- Mise en place d'un panel de référence représentant 20 utilisateurs experts avec un taux de conformité moyen de 64% ;
- Application mobile ouverte et plébiscitée par les utilisateurs.



- Une participation trop faible des collectivités locales et des gestionnaires de voirie ;
- Des visites qui reposent principalement sur 4 organisations ;
- Pas d'appropriation de l'envoi du compte-rendu aux 3 parties-prenantes.

Les Semaines Régionales de la Prévention des endommagements de Réseaux 2022



7^{ème} édition

Les statistiques générales ont été partagées avec l'ensemble des membres de l'Observatoire Ile de France des risques travaux sur réseaux et avec chaque structure participante. Un **webinaire** s'est tenu le 22 septembre. Vous pouvez le visionner [ici](#).



Il ressort de l'analyse statistique que les **comptes-rendus de marquage** ne sont signés par les **responsables de projet** que **dans 18% des cas...** Ce chiffre doit tous nous interroger. D'autant que le niveau global de conformité du chantier passe à 96% lorsque le compte-rendu de marquage-piquetage est cosigné par le responsable de projet et l'entreprise de travaux !

La sécurité sur les chantiers se prépare en amont et le marquage piquetage et son compte-rendu signé en sont des éléments essentiels. Nous vous rappelons que l'Observatoire Ile de France des risques travaux sur réseaux a proposé un modèle de compte-rendu de marquage-piquetage en mars de cette année.

Les prochaines Semaines de la prévention sont d'ores et déjà prévues de mi-juin à mi-juillet, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre syndicat départemental ou de l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux (oridf.prevention@fnfp.fr) pour devenir vous aussi un acteur engagé dans la sécurité et renforcer la discussion avec vos maîtres d'ouvrage et les exploitants de réseau !!!

Tamara LEYLAVERGNE
Présidente, PROTYS

Un webinaire de présentation des principaux résultats s'est tenu le 22 septembre. Vous l'avez raté ? Le replay est accessible [ici](https://lp.protys.fr/replay-webinaire-sdp-2022) : <https://lp.protys.fr/replay-webinaire-sdp-2022>

Un modèle de compte-rendu de marquage-piquetage, réalisé par l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux, est accessible [ici](https://www.frtpdf.fr/sites/idf/files/content/publication/cr_de_marquage_piquetage_or_idf_18_novembre_2021_v2.pdf) :

https://www.frtpdf.fr/sites/idf/files/content/publication/cr_de_marquage_piquetage_or_idf_18_novembre_2021_v2.pdf

FLASH

Retour sur la Matinale de l'Observatoire 2022 !

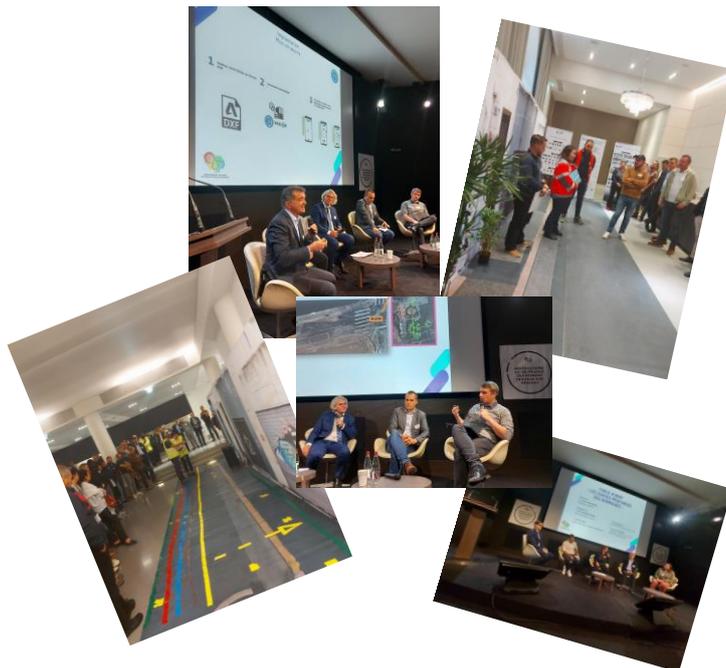
Après deux années d'absence, la Matinale de l'Observatoire s'est tenue le jeudi 20 octobre à la Maison des travaux publics.

Vous étiez plus de 120 à participer aux tables-rondes sur les causes profondes d'endommagements de réseaux et sur les pratiques innovantes, ainsi qu'à la visite du dispositif La rue du marquage. L'Observatoire se joint à moi pour remercier chaleureusement l'ensemble des intervenants ayant accepté de participer aux différentes séquences qui ont rythmé la matinée :

La table-ronde sur l'analyse des causes profondes, animée par Tamara Leylavergne (Présidente de PROTYS) : Benoît CLAVES (Responsable QSE, EVARISTE), Alice DEGAND-PENARD (Responsable QSE, FAYOLLE), Alexandre GROUET (Responsable QSE, COLAS), Marcel WELFRINGER (Intervenant - ICSI).

L'animation autour de la Rue du Marquage, avec David FABLET (Référént technique Senior, GRDF) et Milia ICHOUHID-AYADI (Manager d'équipe BDSN, GRDF).

Les trois illustrations de pratiques innovantes, animées par moi-même : la réalité augmentée avec Karim SELOU (Responsable bureaux d'études - Groupe BIR) et Sébastien GRAZIOTIN (Directeur général de SYSLOR), l'application « Ligne Alerte » avec Jean-Loup LEROY (Adjoint de domaine, expert prévention sécurité, ENEDIS) et la photogrammétrie avec Jonathan CHARON (Géomètre expert associé - Groupe GEOSAT3D).



Je remercie enfin Christophe PECOULT, de la Direction générale de la prévention des risques, pour ses mots de conclusion, et l'ensemble des 120 participants pour leur implication !

Philippe HERITIER
Directeur RSE, Groupe BIR
Président de l'Observatoire

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les clauses techniques et financières

Le responsable de projet est en charge de la définition des conditions d'intervention de l'exécutant des travaux. Dans ce cadre, l'Observatoire national a mis à jour un livret des clauses techniques et financières (CTF) pour les marchés de travaux. L'objectif est de permettre à tous les maîtres d'ouvrage d'intégrer ces CTF dans les dossiers de consultation des entreprises. Elles sont indispensables pour préciser les points clé lors du déroulement du chantier et préciser le mode de résolution des difficultés les plus couramment observées. Aujourd'hui elles ont été actualisées sous forme d'un livret annexe au fascicule technique.

Vous y trouverez les 4 clauses obligatoires :

- La gestion de la DT de plus de 3 mois
- La réalisation de la DICT et les absences de réponse
- Le mode de terrassement à l'approche des réseaux
- La clause d'arrêt des travaux

Et les 4 clauses recommandées en fonction du projet :

- La réalisation des opérations de localisation
- La réalisation du marquage piquetage des réseaux
- Les relevés topographiques des réseaux neufs ou sensibles mis à nu
- La réalisation de la DT-DICT conjointe par l'exécutant des travaux

Nous ne doutons pas du fait que les entreprises de travaux seront très attentives à la présence de ces CTF dans les dossiers de consultation des entreprises.



Jean-François MAREGIANO
Représentant FNEDRE.org

Vous pouvez vous procurer le livret sur le site de l'observatoire national, à l'adresse suivante : https://www.observatoire-national-dt-dict.fr/wp-content/uploads/2022/10/LIVRET_1_CTF_MARCHE_DE_TRAVAUX_20220623.pdf

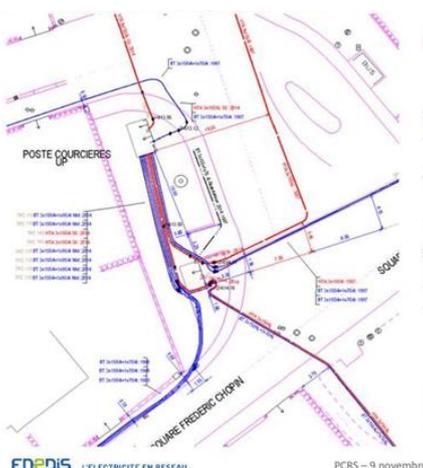
2026 : un plan à grande échelle pour tous ?

En réponse aux déclarations de projet de travaux et déclaration d'intention de commencer les travaux, les exploitants de réseaux aériens ou souterrains devront utiliser le fond de plan répondant aux spécifications arrêtées par le Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG) : le Plan de corps de rue simplifié (PCRS) dès le début janvier 2026. Ce plan décrit à très grande échelle les limites apparentes de la voirie tant urbaine que rurale.

Il ne devrait contenir qu'un nombre limité d'objets : bordures de trottoir, la verticale des façades des bâtiments, les escaliers, les affleurants..., ce qui facilitera la lecture par les déclarants.

Mais pour que soit réalisé un PCRS, une autorité publique locale compétente (une commune, une agglomération, un département, un syndicat) doit assurer le pilotage de sa mise en œuvre. Nous remercions notamment les syndicats d'énergie qui ont pris cette mission à cœur dans de nombreuses régions.

De nombreux problèmes restent posés à ce jour comme la diffusion du fond de plan et son utilisation sur le Guichet Unique afin que les déclarants puissent y tracer l'emprise de leur chantier et pour que les exploitants de réseaux répondent sur le même fond de plan, ce qui devrait réduire les défauts d'interprétation tant par les maîtres d'ouvrages que les exécutants de travaux.



De même, deux formats standards sont possibles : le Raster, réalisé à partir de photos aériennes, ou le Vecteur, réalisé au sol. La majorité des PCRS sont au standard Raster, moins coûteux que le Vecteur, mais qui ne permet pas d'intégrer automatiquement les diverses couches fournies par les exploitants de réseaux au format StarDT.

Le GP4 de l'Observatoire National DT-DICT, conjointement avec le CNIG, expérimente la démarche de plusieurs PCRS mis à disposition gracieuse afin de promouvoir des solutions pour qu'un cadre national permette une utilisation commune des PCRS par les responsables de projet, les exécutants de travaux et les exploitants de réseaux.

Deux sujets sont également à l'ordre du jour :

La mise à jour annuelle des PCRS, à défaut la cartographie ne sera plus reconnue comme conforme au géo-standard,

La production du géo-standard vectoriel d'échange des données de réseaux (StarDT), modèle intégrant les représentations cartographiques recommandées (symbologie, charte graphique, ...) des différents objets qu'ils contiennent et qui sera opérationnel en 2026.

Un programme intéressant pour les trois ans à venir pour les acteurs concernés par l'intervention à proximité des réseaux. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous très régulièrement, afin de vous tenir informés des avancées.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter l'une des présentations réalisées par l'Observatoire d'IDF des risques travaux sur réseaux, à l'occasion des 10 ans du décret anti-endommagement :

https://www.frtpidf.fr/sites/idf/files/content/publication/pcrs_-_presentation_10_ans_dae.pdf

Georges LE CORRE
Président de l'Observatoire national

Réglementation anti-endommagements et investigations complémentaires

Depuis la mise en place de la réglementation améliorant la cartographie des réseaux sensibles en zone urbaine au 1^{er} janvier 2020, RTE demande aux maîtres d'ouvrage (MOA) la réalisation d'investigations complémentaires (IC), lorsque sont transmis des plans en classe B et C en réponse aux DT situées en zone urbaine.

RTE constate que depuis deux ans, aucun retour d'IC n'est réalisé en Ile-de-France. Une enquête a été lancée auprès des MOA, afin d'en identifier les raisons.

Les MOA, interrogés sur leur connaissance de la réglementation anti-endommagement et sur les raisons pour lesquelles ils n'adressaient pas les résultats des IC à RTE, connaissent la réglementation, qui est considérée par eux comme non applicable.

Nous rappelons donc que la réalisation des IC est nécessaire à l'identification précise de la localisation des réseaux, afin de valider la faisabilité du projet et de limiter le risque d'endommagement.

De plus, lorsque les IC sont réalisées, elles ne sont pas transmises à l'exploitant. Les MOA nous ont confié que cela s'expliquait par un manque de temps, par des processus de remboursement lourds, et par la part financière négligeable au regard du coût global du projet.

Rappelons que le fait de ne pas réaliser les IC demandées par l'exploitant de réseaux sensibles en unité urbaine engage la responsabilité du MOA en cas de dommage.

Nathalie DEVIENNE
Correspondante Sécurité des tiers,
Région IDF-Normandie
RTE

FLASH

LigneAlerte, une application permettant d'alerter

l'utilisateur de sa proximité avec une ligne électrique aérienne exploitée par Enedis ou RTE

L'objectif est de :

- Prévenir, sensibiliser, alerter,
- Contribuer à la prévention du risque électrique aérien,
- Sans pour autant se substituer au respect de la réglementation en vigueur.

Les services rendus par LigneAlerte :

- Lors de la première utilisation, la cartographie en Open Data des réseaux électriques aériens d'Enedis et de RTE est téléchargée sur un rayon de 50 km/ à la position de l'utilisateur.
- La cartographie est sauvegardée dans le smartphone pour permettre une utilisation sans accès à Internet.
- Mise à jour de la cartographie deux fois par an. A la mise à jour, le téléchargement de la nouvelle cartographie se fait automatiquement.
- Dès que l'on sort de ce rayon, un nouveau téléchargement est réalisé sur le nouveau rayon des 50 km/ à la position de l'utilisateur.
- Les zones non couvertes (ELD) sont indiquées avec message d'information.

L'application est disponible sur tous les smartphones : n'hésitez pas à la télécharger !

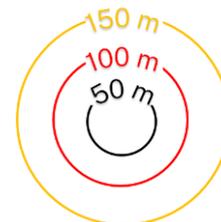


Trois seuils d'alerte distincts

- **150 mètres**
Une fois : alerte vocale, vibratoire et lumineuse.
- **100 mètres**
Une fois : alerte vocale et sonore, vibratoire.
En continu : alerte lumineuse.
- **50 mètres**
Séquence d'alerte - en boucle :
 - Alerte sonore pendant 60 secondes
 - Silence pendant 15 minutes
 - Alerte vocale pendant 60 secondes
 - Silence pendant 15 minutes



Un système multi-alertes



Séquence d'alerte - en boucle :

- Alerte sonore pendant 60 secondes
- Silence pendant 15 minutes
- Alerte vocale pendant 60 secondes
- Silence pendant 15 minutes

En continu : vibratoire, flash
Possibilité de réduire l'alerte sonore manuellement pendant 60 secondes avec un rappel vocal au bout de 30 minutes

- **Seuils non modifiables par l'utilisateur**
- **Alerte lumineuse (peut être désactivée par l'utilisateur)**

François PÉAN
Expert Sécurité des tiers, Enedis

AGENDA – À venir...

Rendez-vous de l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux

- Jeudi 16 mars 2023
- Jeudi 15 juin 2023
- Jeudi 15 septembre 2023
- Jeudi 7 décembre 2023

Pour plus d'informations :

Contact de l'Observatoire | Tél : 01 47 66 97 56 | Mail : orif.prevention@fnfp.fr